



Assemblée générale

Distr. générale
11 février 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 35 de l'ordre du jour
Question de Palestine

Lettre datée du 5 février 2020, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre que vous avez transmise du Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies, datée du 26 décembre 2019, dans laquelle celui-ci vous informait de la décision du Gouvernement ukrainien de quitter le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à compter du 1^{er} janvier 2020 ([A/74/671](#), annexe).

Lors de la 399^e séance du Comité, le 4 février 2020, la question a été portée à l'attention de ses membres, qui ont pris note de l'information. Je propose que l'Assemblée générale soit informée, en temps voulu, de l'évolution de la composition du Comité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 35 de l'ordre du jour.

Le Président du Comité
pour l'exercice des droits
inaliénables du peuple palestinien
(*Signé*) Cheikh Niang

